

## Questionnaire à remplir et retourner au Service de Sécurité Incendie

Le répondant		
Prénom :	Nom :	
Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>	Téléphone :	
Personne nécessitant une assistance particulière : <input type="checkbox"/>		
Particularité : _____		
Votre adresse		
Adresse :		
Critères de conformité	Conforme	À corriger
➤ Votre maison ou logement doit avoir au moins un <b>avertisseur de fumée</b> sur chaque étage, incluant le sous-sol.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Vos <b>avertisseurs de fumée</b> sont fonctionnels ; qu'ils soient à piles, reliés électriquement ou combinés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Les avertisseurs de fumée sont âgés de <b>moins de 10 ans</b> et ne sont <b>pas peints</b> , sans quoi ils doivent être changés immédiatement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Si la résidence est rattachée à un garage, contient un foyer, un poêle à bois ou tout autre appareil à combustion, il doit y avoir un <b>avertisseur de monoxyde de carbone</b> aux étages des chambres à coucher.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Votre <b>numéro civique (adresse)</b> doit être bien lisible à partir de la rue ou du chemin privé auquel il est relié, et ce, en tout temps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Si vous avez un appareil à combustion (foyer) : la cheminée de ce dernier doit avoir été ramonée dans les 12 derniers mois.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Vous avez préparé un <b>plan d'évacuation</b> avec votre famille, tous connaissent les comportements à adopter ainsi que le <b>point de rassemblement</b> extérieur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vos commentaires		
Le fait d'apposer votre signature sur ce document engage votre responsabilité concernant la conformité à la réglementation municipale en vigueur.		
Votre signature	La date	